

# Paroles de foncier

Le PÉRIODIQUE de la transmission réussie, édité par la Safer en Aquitaine



ÉDITO

## Une agriculture plurielle

L'agriculture de nos territoires est devenue plurielle comme le soulignait Bertrand Hervieu (Vice-Président de l'Académie d'Agriculture de France) dans notre précédente publication de mars dernier. Du modèle familial, unique dans les années 1960, sont apparues progressivement des unités d'exploitation de plus en plus importantes (qualifiées de « firme » pour les plus développées) avec à l'autre extrémité des unités modestes, orientées sur des circuits de proximité, vente directe, relevant parfois de la micro entreprise. Même si le modèle familial reste le plus répandu, cohabitent aujourd'hui dans nos territoires ces 3 modèles d'exploitation agricole.

Face à cette diversité de situations, la Safer a dû s'adapter pour accompagner des projets de transmissions de plus en plus complexes où de nombreux enjeux s'entrecroisent (techniques, juridiques, sociaux, réglementaires, financiers, fiscaux...). Dans le même temps, côté repreneur, on constate là aussi une diversité de profils, avec des moyens et des motivations très diverses. Il nous faut parfois redoubler d'imagination et d'artifice pour faire se rencontrer l'offre et la demande. Nous constatons que pour y parvenir, le travail en concertation et de coopération avec nos partenaires (conseils, financeurs, filières, collectivités...) est bien souvent gage de réussite. « Seul, on va plus vite, ensemble on va plus loin ! » telle est ma devise.

Dans ce numéro, vous découvrirez cette diversité de situations tant des cédants que des repreneurs. La Safer accompagne tous les projets de son territoire. Bonne lecture.

**Francis Massé**

Président de la Safer Aquitaine Atlantique



## PAROLES DE PRO

> Entre opportunité foncière et recherche d'investisseurs extérieurs

p.4

## PAROLES D'EXPERTS



> La politique de contrôle des structures a-t-elle un impact ?

p.2

## PAROLES DE PARTENAIRES



> Périgueux et Bergerac mitonnent leur projet alimentaire

p.6



## › La politique de contrôle des structures a-t-elle un impact ?



Laurent PIET, ingénieur de recherches à L'INRA de Rennes

Il est maintenant bien connu que, depuis une soixantaine d'années au moins et tout comme dans la plupart des pays de l'Union européenne bien que selon des rythmes différents, la production agricole française s'est concentrée au sein d'exploitations de moins en moins nombreuses et, en moyenne, toujours plus grandes. Mais il faut se méfier des moyennes ! Les chiffres montrent en effet également que, selon les pays, ces dynamiques peuvent varier lorsqu'on s'intéresse aux exploitations selon leur classe de taille.

En réalité, ni le raisonnement « en moyenne » ni celui « par classes de taille » ne se révèlent totalement satisfaisants pour résumer et comparer l'évolution des structures agricoles au sein de l'UE. Celui en moyenne parce qu'il peut masquer des réalités plus contrastées, et celui par classes de taille parce

que celles-ci sont en général définies « une fois pour toutes » et ne tiennent donc compte ni des dynamiques sous-jacentes ni de l'hétérogénéité des situations : une exploitation de 20 hectares de SAU était, en France, plutôt « grande » en 1955 mais s'avère plutôt « petite » aujourd'hui ; en Roumanie, où près de 75% des exploitations utilisaient moins de 2 hectares en 2010, une exploitation de 20 hectares figurerait même aujourd'hui parmi les 1% de « très grandes ».

C'est pourquoi les travaux académiques sur le sujet ont plutôt recours à des indicateurs qui permettent de s'affranchir de ces limites. Ainsi, plutôt que raisonner sur des catégories fixes et a priori d'exploitations, il est par exemple intéressant de s'intéresser à la part de la SAU totale exploitée par les 20% d'exploitations les plus grandes, quels que soient la date ou le pays considérés. Exprimée en pourcentage, cette part se révèle en effet très proche d'un autre indicateur synthétique bien connu pour mesurer les inégalités, l'indice de Gini.

On constate alors une forte hétérogénéité des situations et des évolutions au sein de l'UE, comme le montre la *figure 1* pour quelques Etats membres. Les 20% d'exploitations les plus grandes utilisent en effet « seulement » un peu plus de 50% de la SAU totale en Irlande, alors qu'elles en occupent plus de 80% en Espagne, voire plus de 95% dans certains pays d'Europe de l'Est comme en Slovaquie. Les évolutions de l'indicateur sont aussi contrastées,

entre des situations où il a tendance à baisser, comme en Belgique ou en Allemagne, et d'autres où il a au contraire fortement augmenté ces vingt dernières années, comme au Danemark. Avec un peu plus 60% de la SAU totale utilisés par les 20% d'exploitations les plus grandes, **la France figure parmi les pays les moins inégalitaires et connaît de ce point de vue, comme en Espagne, une relative stabilité depuis 1990.**

En réalité, l'indicateur pour la France s'avère très stable depuis près de 60 ans puisqu'il était déjà d'environ 60% en 1955 et n'a que légèrement augmenté depuis. Avec des collègues, nous avons tenté de comprendre quels étaient les facteurs qui pouvaient expliquer une telle stabilité. L'étude, conduite à l'échelle des départements français sur la période 1967-2007, montre que parmi les différents déterminants pris en compte, pratiquement toutes les politiques publiques considérées (aides directes du premier pilier de la PAC, mesures agro-environnementales, ICHN, quotas laitiers, DJA, etc.) ont eu tendance à freiner l'augmentation des inégalités de taille au sein de la population des exploitations françaises ; seule la politique des pré-retraites, en vigueur essentiellement dans les années 1990-2000, aurait contribué au contraire à accroître ces inégalités (*figure 2*).

Plus précisément, **parmi les politiques dont le rôle a été modérateur, nous trouvons que c'est le contrôle des**



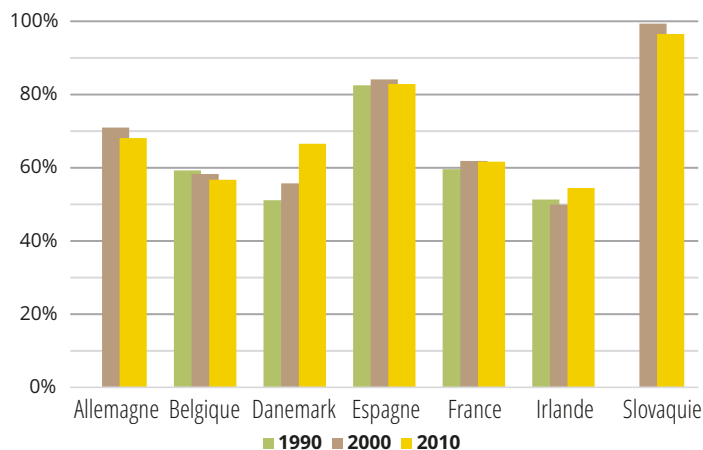
**structures, représenté par l'activité des Safer dans notre modèle, qui a eu l'impact de loin le plus important.** Autrement dit, nos résultats nous conduisent à conclure que, si elles n'ont pas empêché le nombre d'exploitations de diminuer ni leur taille d'augmenter, ces différentes politiques, et en particulier celles visant à réguler le marché foncier, ont permis de limiter l'accroissement de l'écart entre « petites » et « grandes », et donc de maintenir une certaine homogénéité des structures.

Il serait hasardeux de transposer de tels résultats à d'autres Etats membres sans conduire une analyse statistique similaire, les réglementations foncières étant de nature et d'intensité diverses au sein de l'UE. Un cas comme celui du Danemark interpelle néanmoins : même s'il faudrait disposer de données plus anciennes pour le confirmer, la *figure 1* montre que la part de la SAU totale occupée par les 20% d'exploitations les plus grandes y « décolle » depuis le début des années 1990, ce qu'on ne peut s'empêcher de rapprocher de l'assouplissement, en 1989, de certaines mesures d'une politique de contrôle des structures jusque-là des plus anciennes et des plus strictes d'Europe.

A l'heure où, en France, la question du ou des « modèles agricoles » probables ou souhaitables pour demain reste au cœur des préoccupations, de tels travaux pourraient utilement contribuer au débat sur l'opportunité ou non de maintenir, renforcer ou au contraire limiter les outils de la politique de contrôle des structures, et alimenter les réflexions autour de la mise en chantier d'une « grande loi foncière » appelée de leurs vœux par nombre de députés et de responsables agricoles.

**Laurent PIET, Ingénieur de Recherches, Unité SMART-LERECO, INRA (Rennes)**  
 INRA, UMR SMART-LERECO,  
 4 allée Adolphe Bobierre, CS 61103,  
 35011 Rennes cedex, France  
 Email : laurent.piet@inra.fr  
 Téléphone : +33 (0)2 23 48 53 83  
 www.rennes.inra.fr/smart

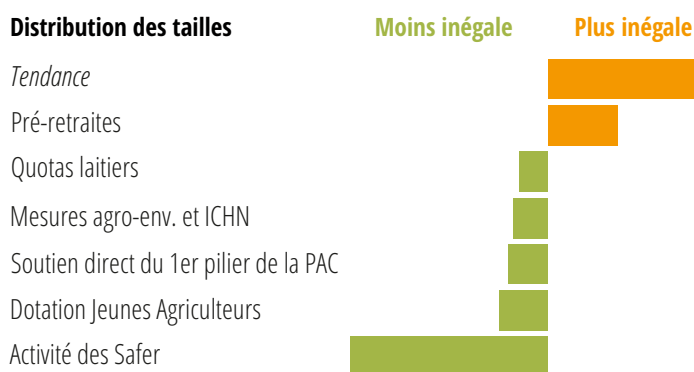
**Fig. 1 : Part de la SAU totale exploitée par les 20% d'exploitations les plus grandes dans quelques Etats membres de l'UE**



**Note :** les données pour l'Allemagne et la Slovaquie ne sont disponibles que depuis 2000.

**Source :** Enquêtes sur la structures des exploitations agricoles, Eurostat – traitement INRA, UMR SMART-LERECO

**Fig. 2 : Impact de différents facteurs sur l'évolution des inégalités de taille entre exploitations agricoles françaises entre 1967 et 2007**



**Lecture :** parmi les facteurs politiques étudiés, le contrôle des structures, représenté par l'activité des Safer, est celui qui a le plus contribué à freiner l'augmentation des inégalités de taille, mesurée en hectares de SAU ; a contrario, la politique des pré-retraites aurait plutôt contribué à augmenter ces inégalités ; une fois l'impact de tous les autres facteurs pris en compte, la tendance montre que, sans ces politiques, l'augmentation des inégalités aurait sans doute été beaucoup plus forte que celle observée en pratique. NB : seuls les impacts de la tendance et des facteurs politiques sont figurés ici, ceux des autres déterminants pris en compte dans l'étude (prix de la terre, revenu agricole, etc.) n'étant pas représentés.

**Source :** d'après les résultats de Piet et al. (2012). European Review of Agricultural Economics Vol 39(1) pp. 5-28



## › Château Perron : Entre opportunité foncière et recherche d'investisseurs extérieurs

« Pour perdurer, notre exploitation doit se développer ». La stratégie de Bertrand Massonie, à la tête du Château Perron, à Lalande-de-Pomerol, est claire. « On a une problématique de production plus que de vente : il nous faut faire du vin sur un volume suffisant pour que l'entreprise soit représentée et visible sur les marchés. » Propriété familiale de 14 ha à l'origine, un premier achat foncier de 8 ha a été réalisé en 2008. « Il faut aussi pouvoir grossir de manière raisonnable en terme de prix ; sans imputer le prix du foncier sur celui de la bouteille ». Une équation a priori difficile pour cette appellation prestigieuse, finalement résolue avec l'entrée en jeu d'un investisseur extérieur, sous le regard attentif de la Safer.



Thierry Vergnet (à gauche), Bertrand Massonie, Yves Crouvezier (à droite)

Se développer en limitant l'investissement foncier. Depuis environ 5 ans, Bertrand Massonie était donc en quête de partenaires. Son idée originelle était de structurer un Groupement Foncier Viticole, composé d'actionnaires propriétaires, auprès duquel il louerait des vignes qu'il exploiterait. Un montage long, quand, à l'inverse, et notamment dans son coin de Gironde, « il faut saisir les opportunités foncières quand elles se présentent. »

### Le temps de trouver un investisseur

Or, en 2015, 5 ha de vignes sont en vente sur l'appellation. « Pour "ralentir le temps" et permettre à M. Massonie de trouver un investisseur ou

structurer un GFV, la Safer a acheté ce foncier, et, via une Convention d'Occupation Provisoire et Précaire (COPP), elle lui en a confié la gestion et l'exploitation. En contrepartie, celui-ci a versé une garantie à la Safer à hauteur de 30% du prix du foncier, qui lui a été rendue au moment de la vente », explique Thierry Vergnet, le conseiller Safer du secteur. « Trouver de nouveaux modes de financement pour l'agriculture est une des missions de la Safer », appuie-t-il. Le gestionnaire du Château Perron opine : « Ces 2 années de COPP, m'ont permis de trouver un investisseur, Yves Crouvezier, et nous nous sommes accordés sur le montage : un bail à métayage de long terme sur 25 ans ». A la différence du fermage où le propriétaire des terres perçoit

un loyer fixé dans le contrat, ici le propriétaire touche une part des produits de l'exploitation, qui pourra donc varier... En bref, l'investisseur partage aussi les risques. Autre élément cher aux yeux de Yves Crouvezier, vosgien issu de l'industrie textile : « Grâce à ce montage, j'ai le statut d'exploitant agricole ! » S'investir dans le projet viticole était une de ses conditions : « je ne pouvais pas passer 25 ans à être seulement spectateur ! ».

### Une rencontre d'hommes et de convictions partagées

Au-delà d'une rencontre d'affaire, c'est une rencontre d'hommes et de convictions partagées tant commerciales qu'environnementales que signe ce partenariat plutôt rare. Quant à la procédure formelle, la vente du foncier entre la Safer et l'investisseur, et « dans la foulée » la signature du bail à fermage, validé par la Safer comme condition de la vente, ont eu lieu le même jour de décembre 2017. Et les deux hommes, désormais, pensent déjà à élargir ce bail à de nouvelles acquisitions.

Article publié sur [www.aqui.fr](http://www.aqui.fr) le 25/04/18 par Solène Méric

Crédit Photo : Aqvi.fr



## › Olivia Quillet, éleveuse de poulets bios, a relevé le défi de la reconversion

**Voudrait-on illustrer ce que signifie l'installation de jeunes agriculteurs « hors cadre familial » qu'on ne trouverait, sans doute pas facilement, meilleur exemple que celui qu'incarne Olivia Quillet. Ou comment devient-on éleveuse de poulets bios à Laruscade, en Gironde, huit ans après avoir été auxiliaire puéricultrice dans le Val de Marne ? Un parcours couronné de succès mais qui requiert une détermination sans faille, le soutien et la confiance des siens, de la Safer et de la banque, sans oublier certains des habitants de la commune.**



Le point de départ semble anecdotique mais révèle les valeurs que défend Olivia Quillet. La jeune femme, voilà une dizaine d'années, se serait bien vue vendre des poulets en rôtisserie sur les marchés. Elle découvre alors que certains rôtisseurs achètent des poulets en grande surface pour les revendre parés de bien des vertus : « *je n'avais pas envie de cela* » dit-elle. On pourrait ajouter, plus largement, certainement l'envie d'une nouvelle vie... Commence alors un long temps de réflexion de quatre ans environ où l'aspirante éleveuse prend la mesure du chemin à parcourir pour arriver à son but : installer un élevage en pleine nature. En commençant par se former. Alors auxiliaire puéricultrice au Conseil Général du Val de Marne, elle obtient une disponibilité, devient assistante maternelle et accède au droit à formation qui va déboucher deux ans plus tard sur l'obtention du BPREA\*. Encore fallait-il, au bout de cette période, obtenir la validation d'un projet professionnel, préalable à un financement bancaire, et bien sûr trouver un lieu pour établir ce projet. Pierre Trigeard, conseiller foncier à la Safer se souvient : « *Olivia Quillet cherchait un terrain dans un endroit stratégique pas trop loin de Bordeaux. Nous avons pu lui proposer cette parcelle qui répondait bien à ses attentes. Un terrain très arboré de 9 ha à Laruscade, à deux pas de la RN10* ».

Pour Olivia le temps arrivait enfin d'entrer dans le vif du sujet, avec le soutien amical de « ruscadiens » qui hébergèrent un temps Olivia et les siens en location, au gré des venues en Gironde. L'achat du terrain, puis l'achat de mobil home et la construction du bâtiment principal et des cabanes qui accueilleraient les poulets se succédaient, sans oublier le prêt du Crédit Agricole. Aujourd'hui installée, la Ferme de Laruscade produit, dans le strict respect du cahier des charges, des poulets en liberté permanente dans leur parcours et nourris avec de l'aliment bio. De 40 poulets vendus par semaine, à partir de septembre 2017, la production tourne aujourd'hui entre 70 et 80 unités. La demande grandit entre les clients du Nord Gironde, du Sud Charente-Maritime et ceux de la Métropole Bordelaise. Olivia pense aux investissements complémentaires qu'il faudra entreprendre, celui d'un véhicule frigorifique par exemple. Elle avance au gré d'une économie qu'elle construit jour après jour, à la fois parfaitement lucide et fière du chemin parcouru.

**Extrait de l'article publié sur [www.aqui.fr](http://www.aqui.fr) le 21/04/18 par Joël Aubert**

*Crédit Photo : Aqui.fr*

*\* Brevet Professionnel de Responsable d'exploitation Agricole*

# Paroles de partenaires



## › Périgueux et Bergerac mitonnent leur projet alimentaire avec l'aide de la Safer

**La Safer accompagne depuis plusieurs années les agglomérations de Bergerac et de Périgueux dans leur volonté d'assurer la promotion de modèles agricoles diversifiés, respectueux de l'environnement, développant des produits de qualité bio et l'approvisionnement local. Ces collectivités ont chacune mis en place un projet alimentaire territorial qui permet d'agir concrètement en faveur d'une plus grande souveraineté alimentaire.**



### **La priorité : préserver le foncier agricole**

« Les principaux enjeux sont de préserver les terres agricoles et la valorisation du foncier non exploité et encourager l'activité agricole en soutenant les agriculteurs présents en développant la production alimentaire bio en circuit court. Il s'agit aussi de développer le nombre d'agriculteurs, et aussi le salariat », précise Patricia Hamon. Parmi les autres enjeux définis, on note le renforcement de la diversification pour atteindre une autonomie alimentaire, la création d'outils de transformation, de marques collectives, proposer une offre variée aux citoyens en prenant en compte, les aspects santé, environnementaux, sociaux et la lutte contre le gaspillage alimentaire. « Il existe une prise de conscience pour mener une politique agricole à l'échelle d'une agglomération, c'est générateur d'activité économique et de créations d'emploi », souligne Alain Buffière.

Le rôle de la Safer est de repérer, arbitrer au sein du milieu agricole, encadrer juridiquement puis proposer des surfaces agricoles à la vente au Grand Périgueux pour y installer des projets agricoles s'inscrivant dans la politique de l'agglomération. C'est ainsi que la Safer a réservé des terres agricoles sur la commune de la Chancelade qu'elle s'est engagée à rétrocéder

Alain Buffière, élu en charge de la ruralité au Grand Périgueux, et Patricia Hamon, chargée du Projet Alimentaire Territorial

« Le projet alimentaire territorial du Grand Périgueux a été formalisé en 2017, après un diagnostic agricole fait l'année précédente par la Chambre d'agriculture. Il s'agit de coordonner toutes les actions agricoles, alimentaires, et aussi dans le domaine de la santé que nous menions depuis des années », explique Alain Buffière, maire de Sarliac et en charge des questions agricoles et de la ruralité au sein du Grand Périgueux. L'agglomération, qui compte 43 communes, a défini dès 2010 une politique agricole « où l'on a œuvré par une réintroduction d'activité maraîchère en zone périurbaine qui avait disparu », précise Patricia Hamon, chargée du projet alimentaire territorial à la direction du développement économique du Grand Périgueux.

« Tout a débuté au Chambon sur Marsac-sur-l'Isle. Il s'est vendu du foncier agricole, des terres de grande qualité. La Safer a ainsi mis en réserve ce foncier qui représentait 33 ha : une partie a été revendue soit 11 ha avec des bâtiments pour créer un centre équestre en 2012. La Safer a revendu en juin 2013 à la collectivité, devenue le grand Périgueux, une surface de 20 ha dans le but de créer à la fois un espace test agricole avec le concours du lycée agricole de Coulounieix et d'installer une activité maraîchère », explique Stéphanie Gressier, directrice de la Safer en Dordogne. S'en est suivi l'installation de deux jeunes maraîchers au printemps 2017 après trois ans d'espace test.



à l'agglomération dans le courant de l'année afin d'y permettre l'installation de deux projets agricoles. « *En novembre dernier, nous avons retenu l'installation d'une jeune femme qui a le projet de faire du maraichage et d'élever des poules pondeuses sur la commune de Cornille. Dans ce cas précis, la collectivité n'est pas propriétaire des terres mais soutient ce dossier. Cette future agricultrice s'inscrit dans la démarche d'approvisionnement des cantines scolaires* », précise Stéphanie Gressier.



Stéphanie Gressier, directrice départementale de la Safer en Dordogne

### **Structurer une filière de produits bios**

En Bergeracois, les acteurs locaux ont engagé un projet alimentaire territorial dès 2015 dans lequel la Safer est un partenaire privilégié. L'objectif est de structurer une filière de produits bios, en particulier des légumes avec Agrobio Périgord. Un site composé de terres agricoles et de bâtiments a été acheté par la Safer, puis revendu à la collectivité en juin 2017 pour une surface de 12 ha au lieu-dit Nebouts à Prigonrieux. Sur ce site, il est prévu l'installation de nouveaux agriculteurs bios à l'essai, la mise en place d'une légumerie et la création d'une plate-forme de distribution de produits bios. « Il y a quelques jours, les élus de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise ont pris une délibération portant sur l'achat de terres appartenant à la Safer sur la commune de Gardonne de 7 ha. Il est prévu d'installer un agriculteur bio en reconversion pour l'approvisionnement de la restauration collective », explique Philippe Perrin, directeur du développement économique de la CAB. La collectivité s'inscrit dans une logique de structuration de filière : il s'agit de proposer des volumes aux opérateurs et de signer des contrats entre producteurs et opérateurs.

### **Faciliter l'installation**

L'objectif de la Safer demeure de faciliter l'installation des agriculteurs. Pour y parvenir, elle dispose d'outils : convention de mise à disposition, portage foncier, préemption (8 % des transactions), etc. Le portage foncier est un outil intéressant, conduit en partenariat avec le Département et la Région : la Safer achète à la place du jeune agriculteur le foncier non bâti et une location-vente sur 5 ans est mise en place. « *Nous assurons aux collectivités des missions de veille et de conseils, par notre connaissance du terrain, des prix, par notre expertise. Nous sommes dans un débat constructif avec les élus sur cette préoccupation d'installer et de maintenir des actifs agricoles* », résume la directrice de la Safer Dordogne.

**Article publié sur [www.aqui.fr](http://www.aqui.fr) le 24/04/18 par Claude-Hélène Yvard**

*Credit Photo : Claude Hélène Yvard*

# Des paroles aux chiffres

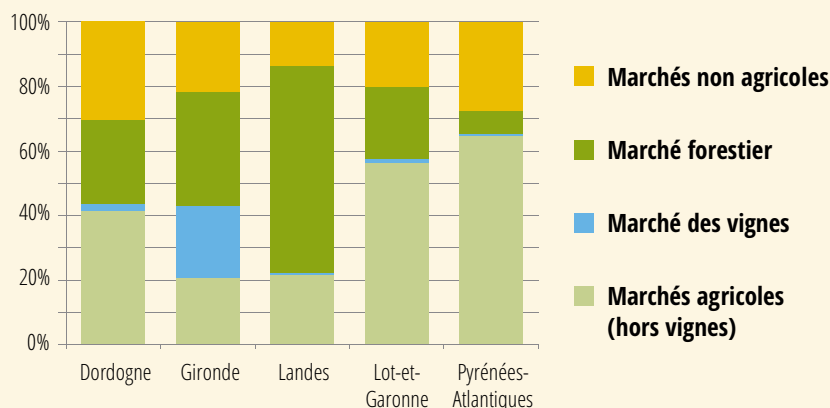
## > Le marché foncier de l'espace rural

### Le marché foncier rural\* en 2017 :

	Surface mise sur le marché (en hectares)	Montant total des ventes (en millions d'euros)
<b>Dordogne</b>	14 135 ha	509 M€
<b>Gironde</b>	13 527 ha	1 166 M€
<b>Landes</b>	12 403 ha	346 M€
<b>Lot-et-Garonne</b>	9 405 ha	318 M€
<b>Pyrénées-Atlantiques</b>	4 792 ha	399 M€

\* Le marché foncier rural comprend les marchés agricoles, non agricoles (résidentiel, constructions, loisirs) et forestiers.

### La part des marchés fonciers en 2017 (% surface vendue)



#### Dordogne

Le marché foncier agricole connaît en 2017 une progression en surface (+14%) et en valeur (+10%) par rapport à 2016. Le marché foncier forestier poursuit doucement sa baisse de -4% en surface et -6% en valeur par rapport à 2016.

#### Gironde

Le marché agricole (hors vignes) observe une forte baisse en surfaces mises sur le marché (-33%), mais reste stable en valeurs (-2%). Le marché des vignes progresse en surfaces (+9%) et en valeurs (+11%). Si le marché forestier est stable en termes de surfaces vendues (-1%), il observe une forte progression en valeurs (+30%).

#### Landes

Le marché agricole est stable par rapport à 2016 en terme de surfaces vendues et diminue de 17% en valeurs. Le marché foncier forestier est en forte progression par rapport à 2016, de +42% en surfaces vendues et de +48% en valeurs.

#### Lot-et-Garonne

Par rapport à 2016, le marché agricole connaît une progression de +15% en terme de surfaces vendues et diminue légèrement de -5% en valeurs.

#### Pyrénées-Atlantiques

Par rapport à 2016, le marché agricole est quasi stable en termes de surfaces vendues (-4%) et est en progression en valeurs (+11%).

# Contacts

## Dordogne

Cré@Vallée Nord  
Route de Charbonnières  
CS 50003  
24660 Coulounieix-Chamiers  
Tél. : 05 53 02 56 40  
Directrice départementale :  
Stéphanie GRESSIER

## Gironde

16, avenue de Chavailles  
CS 10235, 33525 Bruges Cédex  
Tél. : 05 56 69 29 99  
Directeur départemental :  
Michel LACHAT

## Landes

584, av. du Corps Franc Pommies  
40280 St Pierre du Mont  
Tél. : 05 58 46 59 59  
Directeur départemental :  
Bruno LACRAMPE

## Lot-et-Garonne

271, rue de Péchabout  
47008 Agen Cédex  
Tél. : 05 53 95 19 19  
Directrice départementale :  
Anne BROUELLE

## Pyrénées-Atlantiques

### Béarn

18, avenue Louis Sallenave  
CS 90605, 64006 Pau Cédex  
Tél. : 05 59 90 34 20  
Directeur départemental : Eric PENACQ

### Pays-Basque

Place Jean Errecart  
64120 Saint Palais  
Tél. : 05 59 65 88 10  
Directeur départemental : Eric PENACQ

Internet : [www.saferaa.fr](http://www.saferaa.fr)  
[www.proprietes-rurales.com](http://www.proprietes-rurales.com)

## Les conseillers fonciers de la Safer Aquitaine-Atlantique

### Gironde

- 1 - Antoine CHABANEL
- 2 - Aurélien TUR
- 3 - Thierry VERGNET
- 4 - Mathieu PERAUDEAU
- 5 - Pierre TRIGEARD
- 6 - Sophie ERRIEN

### Landes

- 1 - Bruno LACRAMPE
- 2 - Yan CHASSERIO
- 3 - Anthony FRATTER

### Dordogne

- 1 - Marie MERIC
- 2 - Laurie ROBERT DESCHAMPS
- 3 - Nelly DUPRAT
- 4 - Jean-Yves ORTAVENT

### Pyrénées-Atlantiques

- 1 - Alain HAURIE
- 2 - Claire OXARANGO
- 1 - Laurence CRUBILE
- 2 - Gersende PEREZ
- 3 - Carine FOUGEROUD
- 4 - Audrey NARBONNE-CROSNIER
- 5 - Jean-Luc RAMI
- 6 - Gratién THOMAS